



Strasbourg, 29 octobre 2015

GREVIO/Inf(2015)LD1

# **GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE (GREVIO)**

---

**1<sup>re</sup> réunion du GREVIO**

Strasbourg, 21 – 23 septembre 2015

**LISTE DE DÉCISIONS**

---

Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence  
à l'égard des femmes et la violence domestique  
(Convention d'Istanbul)

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

Point 2 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Point 3 de l'ordre du jour Adoption du Règlement intérieur du GREVIO (article 66, paragraphe 6, de la Convention) – Titre I (règles générales) et titre VIII

Le GREVIO adopte les titres I et VIII du projet de Règlement intérieur, sous réserve de certains amendements.

Point 4 de l'ordre du jour Déclaration solennelle des membres du GREVIO

Point 5 de l'ordre du jour Election de la Présidente et des Vice-Présidentes du GREVIO

En conformité avec la Règle 6 de son Règlement intérieur, le GREVIO déclare

- Mme Feride Acar élue en qualité de Présidente,
- Mme Rosa Logar élue en qualité de première Vice-Présidente,
- Mme Marceline Naudi élue en qualité de seconde Vice-Présidente,

pour un mandat de deux ans à compter du 21 septembre 2015.

Point 6 de l'ordre du jour Informations présentées par la Secrétaire exécutive

Point 7 de l'ordre du jour Echange de vues avec le Président du Comité des Parties

Point 8 de l'ordre du jour Echange de vues avec le Président et la première Vice-Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

Point 9 de l'ordre du jour Adoption du Règlement intérieur (article 66, paragraphe 6, de la Convention) – Titre II (procédure d'évaluation)

Le GREVIO adopte le titre II du projet de Règlement intérieur, sous réserve de certains amendements.

Point 10 de l'ordre du jour Préparation du questionnaire de référence à adresser aux Parties pour faciliter l'établissement de rapports sur les mesures d'ordre législatif et autres donnant effet aux dispositions de la Convention d'Istanbul

Suite à l'audition de Mme Carol Hagemann-White, professeur, université d'Osnabrück (Allemagne), le GREVIO décide de poursuivre sa discussion en la matière lors de sa prochaine réunion.

Point 11 de l'ordre du jour Adoption du Règlement intérieur (article 66, paragraphe 6, de la Convention) – Titre III (procédure spéciale d'enquête) et titres IV à VII

Le GREVIO adopte les titres III à VII du projet de Règlement intérieur, sous réserve de certains amendements.

Point 12 de l'ordre du jour Informations sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe présentant un intérêt pour le GREVIO

Point 13 de l'ordre du jour Informations sur les activités d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales présentant un intérêt pour le GREVIO

Point 14 de l'ordre du jour Communications reçues contenant des informations pour examen par le GREVIO

Point 15 de l'ordre du jour Présentation du site web restreint du GREVIO

Point 16 de l'ordre du jour Dates des prochaines réunions

Le GREVIO convient de tenir sa 2e réunion du 18 au 20 novembre 2015, sa 3e réunion du 21 au 22 décembre 2015, sa 4e réunion du 18 au 20 janvier 2016 et sa 5e réunion du 9 au 11 mars 2016.

---

Point 17 de l'ordre du jour	<u>Points à inscrire à l'ordre du jour de la 2<sup>e</sup> réunion</u>
Point 18 de l'ordre du jour	<u>Questions diverses</u>
Point 19 de l'ordre du jour	<u>Approbation de la liste des décisions adoptées lors de la 1<sup>e</sup> réunion</u>